



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

LES CHAMBRES DU TRIBUNAL ONT ÉTÉ RECONSTITUÉES

Hambourg, le 3 octobre. Les chambres du Tribunal international du droit de la mer ont été reconstituées par celui-ci lors d'une réunion qui s'est tenue le 2 octobre 2002.

Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins

La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins est constituée conformément à la section 5 de la partie XI de la Convention et à l'article 14 du Statut. La Chambre connaît des différends relatifs aux activités dans la Zone internationale des fonds marins.

La Chambre se compose de 11 juges. Les membres de la Chambre sont choisis par les membres du Tribunal tous les trois ans. La représentation des principaux systèmes juridiques du monde ainsi qu'une répartition géographique équitable sont assurées dans le processus de sélection. La Chambre élit son Président parmi ses membres. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2005 est la suivante :

Président Mohamed Mouldi Marsit

MM. Hugo Caminos
 Alexander Yankov
 P. Chandrasekhara Rao
 Choon-Ho Park
 Thomas A. Mensah
 David Anderson
 José Luis Jesus
 Guangjian Xu
 Lennox Fitzroy Ballah
 Jean-Pierre Cot, membres

(à suivre)

Chambre de procédure sommaire

Conformément à l'article 15, paragraphes 3 et 4, du Statut, la Chambre de procédure sommaire peut statuer en procédure sommaire, si les parties le demandent. En outre, la Chambre peut prescrire des mesures conservatoires si le Tribunal ne siège pas ou si le nombre des membres disponibles est inférieur au quorum.

La constitution de la Chambre de procédure sommaire a lieu chaque année. Elle est composée de cinq membres et de deux suppléants, ainsi que le prévoit le Statut. Le Président et le Vice-Président du Tribunal sont membres de droit de la Chambre; le Président du Tribunal préside la Chambre. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2003 est la suivante :

Président Dolliver Nelson

MM. Budislav Vukas
Joseph Akl
Mohamed Mouldi Marsit
Jean-Pierre Cot, membres

Suppléants José Luis Jesus
Lennox Fitzroy Ballah

Chambre pour le règlement des différends relatifs au milieu marin

La Chambre pour le règlement des différends relatifs au milieu marin, constituée conformément à l'article 15, paragraphe 1, du Statut, connaît des différends relatifs à la protection et à la préservation du milieu marin, que les parties conviennent de lui soumettre. La Chambre se compose de sept juges. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2005 est la suivante :

Président Tullio Treves

MM. Vicente Marotta Rangel
Alexander Yankov
Paul Bamela Engo
Joseph Akl
David Anderson
Guangjian Xu, membres

Chambre pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries

La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries, constituée conformément à l'article 14 du Statut, connaît des différends relatifs à la conservation et

(à suivre)

à la gestion des ressources biologiques marines, que les parties conviennent de lui soumettre. La Chambre se compose de sept juges. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2005 est la suivante :

Président Hugo Caminos

MM. Soji Yamamoto
 Anatoly Lazarevich Kolodkin
 Choon-Ho Park
 Rüdiger Wolfrum
 Tafsir Malick Ndiaye
 José Luis Jesus, membres.

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tiddm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245/245,
adresse électronique : press@itlos.org

* * *